

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2025**

Le DIX NEUF FEVRIER deux-mil-vingt-Cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 14/02/2025

Nombre de conseillers

-en exercice : 15

-présents : 10

-votants : 13

***Etaient présents :** Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Sabrina SOREL, Yoann PICHON, Francine DUPE, Sébastien HUMEAU, Yannick COQUELIN, Anaïs RENAUD, Katia CLEMENT

Absents excusés : Mme Séverine NAVINEL qui a donné procuration à Mme Sylvie RIBAUT, Mme Caroline THIBAUT qui a donné procuration à Mme Sabrina SOREL, M. Frédéric DORGERE qui a donné procuration à M. Mickaël MARQUET, M. Valentin AUSSANT, Mme Yvette BELLANGER.

Mme Sylvie Ribault est nommé(e) secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention DETR pour travaux couverture ALSH
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Révision tarifs camps enfants/adolescents été 2025
- Tarifs pour la chasse aux œufs
- **AJOUT** Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2025 – **ANNULE ET REMPLACE**

Informations et Questions diverses

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2025 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

2025/07 DEMANDE DE SUBVENTION DETR CONSEIL DEPARTEMENTAL ET CONSEIL REGIONAL POUR TRAVAUX COUVERTURE ALSH

M. le Maire rappelle que la couverture et l'isolation sous toiture de l'aile désaffectée de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) nécessitent une réfection complète.

Le shingle existant datant des années 70 a largement dépassé sa durée de vie. En effet, depuis fin 2024, des fuites apparaissent dès les premières pluies.

Ce bâtiment abritant notamment le cabinet médical et infirmier est donc devenu préoccupant.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, ainsi que du conseil départemental et régional.

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

La date prévisionnelle des travaux est estimée en **septembre 2025**.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Nature des travaux	Montant HT	Subventions	Montant
Couverture bac acier isolé	50 636.43 €	DETR catégorie 2D (30% + 10 % (CRTE contrat Relance Transition écologique)	20 254.57 €
		Reliquat contrat territoire	3 873.00 €
		Conseil Régional 20%	10 127.29 €
		Autofinancement	16 381.57 €
TOTAL	50 636.43 €	TOTAL	50 636.43 €

Minimum autofinancement 20 %
= 10 127.29

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

-approuve la réalisation du projet estimé à 50 636.43 € HT,

-approuve le plan de financement ci-dessus,

-autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025, du conseil départemental et régional.

-autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est évoqué 2 solutions, couverture bac acier et couverture zinc avec isolation sur toiture

M. Mickaël Marquet informe que la pose de panneaux photovoltaïques est possible avec une couverture bac acier et qu'il faut contacter les bâtiments de France pour avoir leur accord. Concernant les panneaux photovoltaïques, pour une installation d'une centrale à 60 kWc le prix de vente de la production serait de 11.32c€ et pour une installation à 36 kWc le prix de vente serait de 13.02 c€ environ.

M. Yannick Coquelin informe que la couverture bac acier est de la même couleur que le zinc, couleur Quartz, le bac acier est posé directement sur le shingle et M. Yannick Coquelin cite 3 avantages par rapport à la couverture zinc :

- Coût moins onéreux
- Réalisation de la pose plus rapide
- Possibilité de poser des panneaux photovoltaïques.

Une subvention auprès de la CAF peut être demandée puisque l'espace jeune est concerné.

Il y a eu une rencontre avec Mme Gastineau, conseillère en énergie, pour présenter le dispositif ACTEE. Une étude énergétique peut être subventionnée par ce dispositif. Mme Francine Dupé conseille de valider le devis LCA reçu pour un montant de 1530 € pour l'étude énergétique afin de bénéficier de la subvention ACTEE.

Mme Francine DUPE a évoqué la possibilité d'avoir une prime CEE (Certification d'Economie d'Energie).

Mme Katia Clément et Mme Sylvie Ribault souhaitent que 2 devis pour la couverture en bac acier soient demandés avec 2 fournisseurs différents. Un devis avec B2C va donc être demandé.

Le projet étant de moins de 100 000 €, selon le décret 2024-1217 du 28/12/2024, lorsque ce seuil n'est pas atteint, il y a dispense de mise en concurrence préalable et dispense de publicité pour les marchés travaux.

2025/08 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que les parcelles AB0406, 30 rue de la mairie, représentant une surface de 70 ca (70 m2) et AB454, Le bourg, représentant une surface de 25 ca (25 m2) sont mises en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

M. Mickaël MARQUET informe qu'il faudra une délibération pour déclasser le commerce.

2025/09 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que la parcelle E573, 21 rue des blés d'or, représentant une surface de 4a 16ca (416 m2) est mise en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

2025/10 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que la parcelle E737, 4 impasse Bellevue, représentant une surface de 6a 34ca (634 m2) est mise en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

2025/11 – TARIFS CAMPS ADOS ETE 2025

M. Mathias LORIEUL présente les tarifs retenus par la commission finances pour les camps enfants/adolescents été 2025. 2 propositions ont été effectuées.

Après avoir exposé les 2 propositions, et expliqué le souhait du maintien de tarif à 30 €/jour et après concertation auprès des membres du conseil, la 2^{ème} proposition a été retenue.

Proposition tarif retenue ci-après

TARIFS ALSH 3-16 ANS - JUILLET 2025

INTITULÉ	Date	Nbe de jours	Nbe de places	Coût total du séjour	Coût du séjour/ef	coût journalier /ef	Proposition de tarif du séjour				TARIF Réduit		TARIF Hors Commune		TARIF Hors Commune Réduit	
							TARIF	participation familles	Prestation de service CAF	reste à charge Commune	règle appliquée à ce jour	décision	règle appliquée à ce jour	décision	règle appliquée à ce jour	décision
Base de Loisirs CHENEDET 9-11 ans	Du 07 au 11 juillet 2025	5	12	1989.76	165.81	33.16	150.00	90.46%	18.70%	-9.16%	TARIF 3 : tarif 1 +25%	187.50	183.75			
Base de loisirs CHENEDET 6-8 ans	Du 15 au 18 juillet 2025	4	12	1715.32	142.94	35.74	120.00	83.95%	17.35%	-1.30%	TARIF 2 : tarif 1 -2%	150.00	147.00			
Base de loisirs CHENEDET 4-5 ans	Du 16 au 18 juillet 2025	3	10	1294.88	129.49	43.16	90.00	69.50%	14.36%	16.13%	TARIF 3 : tarif 1 +25%	112.50	110.25			
Base de TREMELIN 12-16 ans	Du 21 au 25 juillet 2025	5	12	2395.76	199.65	39.93	150.00	75.13%	15.53%	9.34%		147.00	183.75			

TARIF 30.00 €/jour de camp

Aussi, après étude de ces tarifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants :

2025/12 – TARIFS POUR LA CHASSE AUX ŒUFS

Mme SOREL informe de l'organisation de la chasse aux œufs. Mme Sorel propose de laisser le prix à 4.00 € identique à 2024.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 4.00€ par participant

Pour rappel, en 2024, 53 enfants ont participé et le coût de l'animation s'élevait à environ 180 €. La chasse aux œufs se déroulera le 27/04/2025.

2025/13 AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

Annule et remplace DCM 2025/01

La DCM 2025/01 en date du 29 janvier 2025 prévoyait une autorisation préalable de mandatement avant le vote du budget 2025.

La liste des dépenses d'investissement à mandater est à compléter, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de voter la présente délibération qui annule et remplace la délibération DCM 2025/01 en date du 29/01/2025.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Aussi, le budget primitif 2024 prévoyait 688 363 € de dépenses d'investissement (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% de ces dépenses d'investissement soit **172 090€**. Le Maire propose de faire application de ces dispositions, l'adoption du budget primitif devant intervenir avant le 15 avril 2025.

Le maire propose de valider la proposition des dépenses pour un total de **36 798.09 € (liste ci-dessous)**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération / Chapitre- cpte	OBJET	LIMITE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET €
Opération 440 (ou 410)- (bât communaux ou acquisition matériel) - Chapitre 21	POIRIER Remplacement 2 chauffages	1 002.00 €
Opération 440 bât communaux - Chapitre 21	ENERGIE PLUS –VMC Ecole	2 071.46 €
Opération 410 acquisition matériel - Chapitre 21	MAVASA – VITRINE AFFICHAGE	1 512.00 €
Opération 510 aménagement espace urbain - Chapitre 21	NATURE ET PAYSAGE Aire de jeux du Luget	3 494.40 €
Opération 700 ALSH Chapitre 21	JASLIER toilettes + sol + plafond +mur ALSH	4 462.21 €
Opération 410 acquisition matériel - Chapitre 21	ELECTRO DEPOT - achat frigo	239.96 €
Opération 640 Eglise - chapitre 20	TEM 53 MISE EN LUMIERE EGLISE	15 367.75 €
Opération 440 Bât. communaux - chapitre 21	POIRIER électricité WC public	1 213.15 €
Opération 440 Bât. communaux - chapitre 21	POIRIER électricité WC public	2 834.56 €
Opération 440 Bât. communaux - chapitre 21	BOURILLON plomberie WC public	2 449.20 €
Opération 700 – ALSH Chapitre 21	BOURILLON remplacement lavabo avec 3 nouveaux robinets poussoir et dépose et repose 2 radiateurs et remplacement groupe de sécurité chauffe-eau	1 694.68
Opération 700 – ALSH Chapitre 21	Remplacement luminaires et câblage WC	456.72
	TOTAL	36 798.09 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, Valide la proposition pour les autorisations de mandatement des dépenses d'investissements avant vote du budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Service Technique

Opération argent de poche

Mme Francine Dupé suggère que 2 personnes à accueillir pour l'opération argent de poche est suffisant pour encadrer au mieux l'équipe. Selon les travaux et le planning à respecter, il est difficile d'encadrer 5 personnes pour une seule personne encadrante.

Il faudrait donc revoir l'organisation de l'accueil des jeunes réalisant l'opération argent de poche et le taux d'encadrement.

M. Yannick Coquelin souligne que le responsable technique a fait au mieux pour réaliser les travaux au niveau de l'ALSH avec les jeunes.

M. Mickaël MARQUET rappelle l'utilité citoyenne de l'opération argent de poche et la valorisation du travail des collectivités et précise que la rentabilité n'est pas l'objectif de l'opération.

Ressources Humaines

Lancement du recrutement d'un agent technique polyvalent depuis le départ anticipé de l'agent contractuel mi-janvier recruté en décembre pour le remplacement d'un titulaire muté.

Peu de candidats avec une expérience espace vert (annonce publiée sur France Travail et Emploi territorial), Mme Katia Clément propose d'élargir la recherche dans les centres de formation horticulture ou espace verts pour des candidats en fin de formation ou susceptible d'effectuer dans un premier temps un stage au sein de la collectivité suivi d'une embauche.

Arrêt du cuisinier probablement prolongé jusqu'à fin février. La solution du portage de repas par MAESTRO Château-Gontier a été actée, elle débutera le lundi 24 février suite au départ de l'agent contractuel en remplacement du titulaire en arrêt. 100 repas environ vont être livrés par jour.

Vie associative

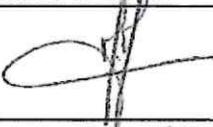
Commission Vie Associative le 11/03/2025 à 20h30 en mairie

Finances

Commission Finances le 26/02/2025 à 20h30 en mairie.

Prochain conseil : 26/03/2025

Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22h15

Le Maire, Mickaël MARQUET	
La secrétaire de séance, Sylvie RIBAUT	